



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 36687

Texte de la question

M. Richard Cazenave souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les inquiétudes des rééducateurs de l'éducation nationale de l'académie de Grenoble quant à l'évolution de leurs effectifs. Contrairement à la situation nationale des Réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED), les postes de rééducateurs ainsi que ceux de psychologues sont en nombre insuffisant et les parents d'élèves font état d'une situation alarmante. Dans ce secteur où les besoins non satisfaits ont des effets importants sur l'avenir scolaire des élèves, des réponses précises s'imposent. Aussi, le parlementaire souhaiterait qu'elle fasse connaître sa position et les mesures qu'elle envisage de prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La circulaire du 9 avril 1990 qui définit et organise les activités des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) précise que ces activités sont étroitement articulées avec les initiatives dont les maîtres ont la responsabilité pour répondre, dans leur classe, aux difficultés de leurs élèves. Les projets d'école, la mise en place des cycles et la mise en oeuvre d'une pédagogie différenciée et des dispositifs de soutien et d'aide individualisée pour tous les élèves qui présentent des difficultés (circulaire du 18 novembre 1998) visent essentiellement à répondre aux besoins et attentes constatés. C'est, en effet, par une observation attentive et un soutien, une aide, dès que les premiers signes de décrochage apparaissent, que l'on prévient l'évolution vers l'échec scolaire, vers la perte de confiance en soi et le rejet de l'école. Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté constituent un des atouts de l'organisation de l'école maternelle et de l'école primaire. S'il est vrai que, pour la deuxième année consécutive, l'académie de Grenoble a fait le choix de n'envoyer aucun candidat en stage de formation initiale de rééducateur, il convient de rappeler que, dans cette académie, le nombre de rééducateurs formés était supérieur au nombre de psychologues et de maîtres E formés, ce qui justifie le choix de formation dans les options déficitaires. Des concertations qui seront engagées prochainement avec les différents partenaires concernés, après un état des lieux et une analyse des fonctionnements actuels des RASED, devront aboutir à une meilleure définition de leurs actions et, partant, à une organisation plus efficace de leur fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Richard Cazenave](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36687

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6257

Réponse publiée le : 3 janvier 2000, page 97